

Mme Séchaud Aline, Mme Séchaud Carole, et Mme Séchaud Mylène
propriétaires du 644 avenue Charles Prieur
77 190 Dammarie-lès-Lys

à Monsieur André DUMONT
Commissaire enquêteur
Hôtel de ville

Mme Séchaud Florence
domiciliée au 644 avenue Charles Prieur
77196 Dammarie-lès-Lys

26 rue Charles de Gaulle BP 24
77196 Dammarie-lès-Lys

objet : demande de rendez-Vous
Enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme
et sur le règlement local de Publicité

le 22 mai 2018

Monsieur,

Je soussignée, Mme Florence Séchaud, domiciliée au 644 avenue Charles Prieur, sollicite auprès de vous un **Rendez-vous le mercredi 6 juin Après-Midi**, afin de discuter de la modification de PLU prévue sur la commune de Dammarie-lès-lys, dans ce secteur.

- Propriétaire jusqu'en novembre 2017 de la **parcelle construite section AY N°799 pour 1314 m² zonage UE au PLU en espace boisé non classé, situé au 644 av Charles Prieur**, je suis domiciliée avec mon époux sur cette propriété. Et j'en garde l'usufruit.

Nous l'appellerons PARCELLE B pour plus de compréhension.

Cette parcelle appartient, depuis novembre 2017, en indivision à nos trois filles,

- Aline Séchaud (née le 19 mai 1986),
 - Carole Séchaud (née le 18 janvier 1989),
 - et Mylène Séchaud (née le 24 janvier 1996),
- par donation partage, réalisée par Me Bruno MAURICE de Perthes en Gâtinais.

- Nos filles sont également propriétaires depuis cette même date et par le même acte, **d'une parcelle construite, située juste à côté au 570 avenue Charles Prieur et cela en indivision avec mon frère, leur oncle, M Arnaud MARTIN.**

Cette parcelle Section AY N°571 pour 2530 m² zonage UE au PLU en espace boisé non classé, possède sur son terrain la maison construite par nos parents.

Nous l'appellerons PARCELLE A pour plus de compréhension.

- Mon frère est également propriétaire d'une autre parcelle, cette fois non construite, **section AY n°672 pour 1330 m² zonage UE au PLU, en espace boisé non classé, parcelle située au 144 av des frères Marceau** avec une façade sur l'avenue Charles Prieur.

Nous l'appellerons PARCELLE C pour plus de compréhension.

Ces biens A, B et C sont issus de l'héritage de nos parents, qui ont acquis l'ensemble en 1958, y ont fait bâtir leur maison en 1968, nous ont donné les parcelles B et C en 1991 par donation-partage et dont nous avons acquis la parcelle A à leurs décès en 2007 après avoir fini de régler les frais de succession en juin 2015.

Actuellement tous les terrains de cette zone sont classés en Espace Boisé Non Classé **EBNC**

Or s'ils passaient en Espace Boisé Remarquable **EBR**, cela aurait des conséquences non négligeables sur leur valeur et leur éventuelle constructibilité.

Je souhaiterais donc vous rencontrer, avec mon frère, afin d'une part de connaître les critères de modification du PLU et afin d'autre part que vous puissiez recueillir et consigner nos observations et propositions sur le registre de l'enquête publique.

Bien sincèrement.

Mme Florence Séchaud

Mme Séchaud Florence
644 avenue Charles Prieur
77196 Dammarie-lès-Lys

à Monsieur André DUMONT
Commissaire enquêteur
Hôtel de ville 26 rue Charles de Gaulle BP 24
77196 Dammarie-lès-Lys

objet :

***Enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme
et sur le règlement local de Publicité***

le 11 octobre 2018

Monsieur,

Je soussignée, Mme Florence Séchaud, domiciliée avec mon mari au 644 avenue Charles Prieur à Dammarie-lès-Lys. Je vous ai rencontré le vendredi 5 octobre en mairie et vous ai exposé notre situation dans un courrier en date du 22 mai dernier et que je vous joins.

Les biens décrits dans cette lettre sont issus de l'héritage de nos parents, **qui ont acquis l'ensemble en 1958**, y ont fait bâtir leur maison **en 1968**, et nous ont donné à chacun une parcelle en 1991. La parcelle du milieu nous est revenue en 2007 à leurs décès. Notre famille a donc préservé **au cours des 60 dernières années** dans ce secteur une sorte de « poumon vert » de 5 000 m², tout en nous permettant d'y vivre agréablement dans une évolution maîtrisée de ce qui était alors un coin de forêt.

Dans le même temps, le voisinage s'est considérablement construit sans parfois respecter le reboisement légal imposé.

Parallèlement la commune a acquis il y a plus de 50 ans **le terrain qui fait la pointe** entre l'avenue Charles Prieur et l'avenue Marceau et qui était un ancien verger privé sur lequel existent encore une bonne vingtaine de beaux arbres. Il est regrettable que sur le projet proposé, la commune s'arroge le droit de raser cette zone boisée et nous demande dans le même temps de préserver totalement intacte une zone que nous entretenons depuis 60 ans !!

Actuellement tous les terrains de ce secteur de « **haute futaie** » sont classés en Espace Boisé Non Classé **EBNC, ce qui garantit le reboisement obligatoire si la coupe était nécessaire**.

Nous souhaitons que la situation soit maintenue telle quelle, afin de préserver à la fois l'aspect boisé du secteur mais aussi sans la rendre totalement intouchable, dans une évolution maîtrisée et négociée.

J'ajoute que je suis très surprise de voir en ce moment-même **un goudronnage que je trouve vraiment excessif des terre-plein** situés sur l'avenue Charles Prieur entre la voie de circulation et la piste cyclable. La végétation y est arrachée, la pelouse et les plantations florales sont supprimées et remplacées par du goudron ! Au mépris même des risques de ravinement et de ruissellement. Or on sait que dans les cas de bétonnage important, toute la pollution déposée par les véhicules est entraînée rapidement, sans pouvoir s'infiltrer, vers le cours d'eau le plus proche, donc ici vers la Seine. Et que la pente accentuant le phénomène pourrait conduire à des inondations importantes dans les zones plus « basses », par exemple dans la rue Henri Lours et la voie ferrée.

De plus, l'aspect « vert » est bien entendu réduit à néant. Où est dans ce cas, l'aspect protection de l'environnement ? J'en reste perplexe.

Je suis titulaire d'un DEA d'Ecologie, obtenu en 1978 à l'Université Paris XII. Et pour ce travail réalisé sur le lac de Créteil on m'avait décerné le Premier Prix du Conseil Général du Val de Marne. Sans vouloir jouer les donneuses de leçon, j'estime savoir de quoi je parle. A l'époque l'Ecologie était encore considérée, à juste titre, comme une SCIENCE !

Je regrette ce choix fait par la commune et je souhaitais l'exprimer.

Je vous remercie très sincèrement d'avoir pris de votre temps pour lire cette longue lettre et compte sur votre aimable compréhension.

Je vous adresse mes sincères salutations.

Mme Florence Séchaud